

niers de ce genre. Malheureusement, elle semble être bien décriée aujourd'hui.

Le président: Sénateur Laing, à la journée d'ouverture de nos débats, ce qui ressortait du projet de loi et des discours prononcés par le ministre avant que le projet de loi soit saisi par la Chambre m'a amené à exprimer l'avis que le gouvernement tentait, comme protection spéciale, de délimiter le marché afin d'y exercer tout le contrôle présumé nécessaire, et ce, au nom des consommateurs.

Je comprends et approuve ce que vous dites quand vous demandez ce qui s'est passé et sur quels éléments d'information se fonde le gouvernement pour dire que ce projet de loi est nécessaire. Par exemple, est-ce parce qu'un supermarché a eu recours au double étiquetage à quelques occasions? On ne pourrait appuyer un tel projet de loi en se basant sur cela. Cela reviendrait à traiter simplement du problème proprement dit.

Le sénateur Laing: Oui, ces choses sont secondaires.

Le président: Oui.

Le sénateur Laing: Ce ne sont que des détails en comparaison de cette idée générale dominante qu'est le désir de procurer au consommateur un article de la plus haute qualité possible au prix le plus raisonnable possible.

Le président: Si une personne fabrique un appareil de télévision, y appose une marque de fabrique, puis fixe un prix, quel mal y a-t-il à limiter son commerce de la sorte?

Le sénateur Laing: Il n'y a rien de mal à ça. D'autres personnes peuvent tout aussi bien fabriquer des appareils de télévision.

Le président: C'est vrai, et d'autres personnes peuvent avoir d'autres marques de fabrique. Mais si je fabrique une marque particulière d'appareils de télévision, et que quelqu'un vient me voir et veut que je la lui vende, et qu'après l'avoir observé, je décide qu'il n'est pas l'homme qui convient pour le type de distribution que je désire, quel mal y a-t-il à ça?

Le sénateur Laing: Voici la question que je soumetts à ces messieurs du monde des affaires: comment se fait-il que cet homme d'affaires compétent de l'Ouest m'ait dit que ce projet de loi était bon? Je ne sais pas s'il a ou non des raisons de se plaindre ou s'il est un cas spécial; mais que se passe-t-il dans le monde actuel des affaires pour qu'on puisse me dire cela? Cela me préoccupe. Au fait, il est le seul à me l'avoir dit.

M. Joplin: Pourrais-je revenir sur quelques points, sénateur? Je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait que le monde des affaires en ce pays a perdu sa vigueur, ou son orientation, ou son souci du consommateur. Ce n'est pas le cas. De fait, le Chambre de commerce représente des hommes d'affaires que nous considérons intègres, et notre politique est de n'approuver en aucune façon toute conduite malhonnête en affaires. Il y a eu des procédés peu scrupuleux, et je crois que personne ne conteste que des personnes se sont prêtées à de tels procédés. Je suppose, en partie, qu'il y a une espèce de loi de Gresham pour les procédés peu scrupuleux, tout comme pour la monnaie. La loi de Gresham dit que la fausse monnaie chasse la vraie. Nous nous préoccupons beaucoup de cet aspect, sénateur. S'il y a une chose que nous nous efforçons de protéger, c'est la bonne réputation des affaires, et nous pouvons la protéger en éliminant les procédés peu honnêtes. Nous considérons que c'est ce que nous devons faire.

Nous sommes tout à fait de votre avis et trouvons qu'il n'est pas bon de s'immiscer dans les affaires et d'y prendre part, de ne pas connaître le marché et d'essayer en quelque sorte de la fausser. Nous n'approuvons ces principes dans aucun projet de loi. Nous pensons qu'il n'est pas bon de s'immiscer dans le monde des affaires. Nous croyons que le marché devrait vraiment veiller à ses intérêts. Quand le marché ne veille pas à ses intérêts, quand il y a eu des procédés malhonnêtes et quand les gens ont besoin de protection, nous reconnaissons qu'il y a quelque chose là-dessous; et c'est probablement ce que votre homme d'affaires veut dire, à savoir, qu'il a eu des pratiques malhonnêtes sur le marché; mais il n'est pas nécessaire d'avoir un cadre trop grand au point que tout ce que vous faites soit soumis au contrôle d'un groupe de types qui se promènent partout et mettent le nez dans vos affaires. Nous pensons que ce projet de loi n'est pas du tout ce qu'il faut, et nous avons essayé de dire ici qu'il n'est nécessaire, à notre avis, de créer un cadre si grand et si vaste que pour presque tout ce qu'on fait, il faut que quelqu'un aille y mettre son nez.

Le président: Aviez-vous quelque chose à ajouter sénateur Laing?

Le sénateur Laing: Non.

Le sénateur Lang: Pendant que nous traitons de cette affaire, je me demande si je pourrais mentionner le rapport de juillet 1969 du Conseil économique du Canada qui constitue la théorie de base de ce projet de loi. Dans un sous-chapitre de ce rapport intitulé, «Le nouvel état industriel», on trouve un résumé des arguments de Galbraith tirés de son livre du même titre, et j'aimerais en citer quelques extraits pour vous demander ce que vous en pensez:

Il constate que l'entreprise géante est parvenue à dominer l'industrie américaine au point qu'elle peut contrôler son milieu et s'immuniser contre les influences de tous les rouages extérieurs de réglementation, en particulier du marché de concurrence. En opérant la séparation entre les propriétaires et la direction, elle s'est soustraite au contrôle des actionnaires. Par le réinvestissement des profits (financement interne), elle a éliminé l'influence des financiers et du marché des capitaux. Par le conditionnement de sa clientèle, elle s'est mise à l'abri des exigences souveraines des consommateurs. Par son emprise sur le marché, elle en est venue à dominer tant les fournisseurs que les clients. En manœuvrant de façon judicieuse le gouvernement et en s'identifiant avec lui, elle a réalisé son autonomie. Ce qu'elle ne peut pas faire elle-même pour garantir sa survie et son expansion, un gouvernement complaisant le fait à sa place, en assurant le maintien du plein emploi, en éliminant par des subventions et autrement le risque inhérent à la recherche et au développement, et en se chargeant de fournir les compétences scientifiques et techniques qu'exige notre société technologique moderne. En retour de cette autonomie privilégiée, les géants de l'industrie se chargent du travail de planification qui revient à la société. Or, selon M. Galbraith, cela est non seulement inévitable (parce que des impératifs technologiques l'imposent), mais une bonne chose.

M. Joplin: Si vous aviez lu ce document au moment où il a été écrit, je suppose que vous pourriez croire que ce que GM disait être bon pour le monde était ce que GM produisait. Pourtant, si vous jetez un coup d'oeil sur les produits